



Compte rendu des délibérations du conseil municipal du Lundi 28 septembre 2015 à 19 heures 00

L'an deux mille quinze et le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

PRESENTS : J. ADGE – Y. PUGLISI – G. NATTA – F. SANCHEZ – S. CUCULIERE – D. BOURDEAUX – P. GIUGLEUR – A. RAJA – J. VALTIERRA – J.L. LAFON – J.C. PAGNIER – I. ALIBERT – M. ARIGO – N. CHAUVET – S. REBOUL – D. MAURRAS – T. ADGE – S. THIRY – J. LLORCA – G. FOUGA – P. CAZENOVE – D. REXOVICE – D. NESPOULOUS – L. MOUGIN

Etaient absents excusés avec procuration :

Jeanne TABARIES ayant donné procuration à Jean-Louis LAFON
Isabelle BAINÉE ayant donné procuration à Serge CUCULIERE
Michel BERNABEU ayant donné procuration à Jacques ADGE
Christian BEIGBEDER ayant donné procuration à Pierre CAZENOVE

Absents excusés : Paula SERRANO.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

- 1°) Madame Sonia REBOUL est élue secrétaire de séance à l'unanimité
- 2°) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juillet 2015 à l'unanimité
- 3°) Enumération des points de l'ordre du jour de la séance.

RAPPORT N° 04

Décisions du Maire prise depuis le dernier conseil municipal du 27 juillet 2015 au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations accordées au Maire par l'Assemblée délibérante :

N° 2015-29 – Fixation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution électrique pour l'année 2015 à 1 325 euros.

N° 2015-30 – Fixation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution de gaz pour l'année 2015 à 637.43 euros

N° 2015-31 – Fixation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les réseaux et installations de télécommunication à 2 861.56 € pour 2011 ; 3 104.76 € pour 2012 ; à 3 104.76 € pour 2013 ; à 3 134.17 € pour 2014 et à 3 121.93 € pour 2015 soit une recette totale de 15 225.34 €.

N° 2015-32 – Suppression de la régie de recettes de l'accueil de Loisirs sans Hébergement du budget principal.

N° 2015-33 – Suppression de la régie de recettes de l'ALAE des Baux du Budget principal

N° 2015-34 – Suppression de la régie de recettes de l'ALAE de Véronique Hébert sur le Budget Principal

N° 2015-35 – Suppression de la régie de recettes de l'ATL (Animation Temps Libre) du Budget Principal.

N° 2015-36 – Création de la régie de recettes Enfance Jeunesse sur le budget annexe Enfance et Jeunesse

N° 2015-37 – Il s'agit d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre Finalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à Terres Neuves pour un montant total H .T. de 23 640 euros T.T.C.

N° 2015-38 – Suppression de la régie de recettes cantine sur le budget principal.

N° 2015-39 – Création de la régie de recettes Cantine sur le Budget Annexe Enfance et Jeunesse

N° 2015-40 – Création de régie de recettes Animation pour assurer la vente de produits liés aux évènements, festivités et manifestations.

N° 2015-41 – défendre devant la cour administrative d'appel de Marseille les droits et intérêts de la Commune suite à la décision du Tribunal administratif de Montpellier concernant le permis de construire 034 213 13 V0022 au bénéfice de Mr HERRERO et de confier à la SCP MARGALL la défense de cette affaire.

N° 2015-42 – Attribution du lot N°1 du marché de réhabilitation de la Halle aux sports à l'entreprise S.CONSTRUCTIONS pour un montant de 23 997.60 € TTC.

N° 2015-43 – Attribution du marché de prestation de service pour l'entretien d'une partie des espaces verts à l'E.S.A.T. l'ENVOL, APEI Pays de Thau pour un montant annuel de 25 488 € TTC.

N° 2015-44 – Suppression de la régie d'avance ALSH du Budget Principal.

N° 2015-45 – Création de la régie d'avance ALSH sur le Budget Annexe Enfance et Jeunesse

Vote des Rapports

RAPPORT N° 6 – FONCIER – Acquisition – Immeuble parcelle B 73

Rapporteur Monsieur le Maire

Il s'agit d'approuver l'acquisition de l'immeuble parcelle N 73, situé 5, rue du Pont d'Arcole pour la somme de 120 000 euros.

ADOPTE A LA MAJORITE

RAPPORT n° 7 : FINANCES – Comptable Public- Indemnité de conseil pour la préparation des budgets

Rapporteur Monsieur Ghislain NATTA

Il s'agit de voter le montant de l'indemnité attribuée à Monsieur Bernard TORRES, comptable public, à compter du 1^{er} janvier 2015 d'un montant de 891.19 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapport n° 8 : FINANCES – recouvrement – Admission en non-valeur

Rapporteur Monsieur Ghislain NATTA

Il s'agit d'admettre l'admission en non-valeur de la somme totale des créances pour un montant global de 496.38€, arrêtée à la date du 14 septembre 2015.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapport n° 9 : – RESSOURCES HUMAINES – Gestion du temps – Instauration d'un compte épargne temps.

Rapporteur Madame Danielle BOURDEAUX

Il s'agit d'instaurer un compte épargne temps à compter du 1^{er} octobre 2015.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapport n° 10 : RESSOURCES HUMAINES – Formation professionnelle – Instauration du plan de formation 2016-2018

Rapporteur Madame Danielle BOURDEAUX

Il s'agit d'approuver le Plan de Formation 2016-2018, de réserver les crédits budgétaires correspondants, et de fixer les conditions de remboursement de frais.

ADOPTÉ A LA MAJORITE.

Rapport n° 11 : RESSOURCES HUMAINES – Dialogue Social – Mise en place du Comité Hygiène et Sécurité des Conditions de travail.

Rapporteur Madame Danielle BOURDEAUX

Il s'agit d'approuver la mise en place du Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail (C.H.S.C.T) et de de retenir la liste des membres pour sa composition

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Rapport n° 12 : RESSOURCES HUMAINES – Tableau des emplois permanents – Organigramme et création de postes

Rapporteur Madame Danielle BOURDEAUX

Il s'agit d'acter l'organigramme des services de la collectivité, de fixer la création des emplois permanents et de réserver les crédits budgétaires nécessaires.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Rapport n° 13 : URBANISME – Autorisation du droit des Sols – Désignation d'un membre du conseil municipal pour statuer sur des dossiers

Rapporteur Monsieur Serge CUCULIERE

Il s'agit de désigner Monsieur Jésus VALTIERRA pour statuer sur ces dossiers de permis de construire

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Rapport n° 14 : URBANISME – Aliénation de 4 chemins ruraux et de la voie communale dans le cadre du projet d'aménagement d'une base d'arrière port logistique.

Rapporteur Monsieur Serge CUCULIERE

Il s'agit ordonner l'aliénation des chemins ruraux dénommés CR n° 99 dit des cannes, CR n° 100 de Pounpeiren pour partie, CR n° 101 de la Plaine et CR n° 102 de Bénéfire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Rapport n° 15 : URBANISME – Mise en demeure des propriétaires riverains en vue d'acquérir des chemins ruraux dans le cadre du projet d'aménagement d'une base d'arrière port logistique.

Rapporteur Monsieur Serge CUCULIERE

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception les propriétaires riverains aux chemins ruraux aliénés dénommés dans le rapport n° 14

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Rapport n° 16 : ENVIRONNEMENT – Natura 2000 herbiers de l'étang de Thau et Lido de Sète à Agde – Avis sur modification des périmètres de la ZPS et du SIC.

Rapporteur – Monsieur Serge CUCULIERE

Il s'agit d'émettre un avis favorable à la proposition de modification du périmètre des sites Natura 2000, SIC et ZPS.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Rapport n° 17 : AGENDA 21 – Demande de prolongation du label

Rapporteur Monsieur Serge CUCULIERE

Il s'agit d'acter la demande de prolongation du Label Agenda 21

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Rapport n° 18 : AGENDA 21 – Demande subvention à la DREAL

Rapporteur Monsieur Serge CUCULIERE

Il s'agit d'approuver la demande de subvention auprès de la DREAL dans la démarche de l'Agenda 21

ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapport n° 19 : CAVE COOPERATIVE – Appel à projet – Lancement de la procédure

Rapporteur Monsieur le Maire

Il s'agit d'approuver le lancement d'appel à projets pour la cession de la cave coopérative.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 21H00